



## Décision du Président n° 2-20242211-731

### Objet : Décision approuvant la passation d'un contrat de prêt d'un montant de 2 400 000 € avec la Banque Postale

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/07/2020 modifiée le 24 octobre 2024 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat ;

Vu le budget de l'exercice ;

Vu le projet établi par la Banque postale ;

**Considérant** que dans le cadre du financement des investissements inscrits au budget il convient de recourir à un emprunt d'un montant total de 2 400 000 € ;

**Considérant** qu'après étude des propositions de financement présentées à la Communauté de communes du Val de Somme, l'offre de prêt de la Banque Postale s'avère la plus intéressante et qu'il est opportun de souscrire un emprunt d'un montant de 2 400 000 € auprès de la Banque Postale ;

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

D'approuver la passation d'un contrat de prêt de 2 400 000 € avec la Banque Postale sur une durée de 25 ans, soit un terme du contrat fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2050.

#### Article 2 :

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

##### **Montant- Durée et objet du contrat de prêt :**

Score Glisser : 1A

Montant du contrat de prêt : 2 400 000 €

Durée du contrat : 25 ans soit un terme du contrat fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2050

Objet du Contrat : financer les investissements

Type de prêt : Prêt classique

##### **Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2050 :**

Montant : 2 400 000 €

Versement de fonds : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 31/10/2024 et le 23/12/2024 avec versement automatique le 23/12/2024

Nombre de versement possible : 1 seul versement pour le montant total de la tranche

Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.50 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissements et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts : 1<sup>er</sup> du mois

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû.

Préavis : 50 jours calendaires

Indemnité : actuarielle

**Commission**

Commission d'engagement : 0.08% du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds

**Dispositions générales**

Taux effectif global : 3.51% l'an

Soit un taux de période : 0.877% pour une durée de 3 mois

Comptable assignataire : numéro codique : 080049

SCG d'Albert  
1 rue du 8 mai 1945  
80301 ALBERT

Notification

<b>PRETEUR</b>	<b>EMPRUNTEUR</b>
La Banque Postale Secteur Public Local TSA 40200 69221 Lyon Cedex 02	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME Site de l'enclos 31 t rue Gambetta BP 63 80800 CORBIE
E.Mail : gestion@spl-labanque postale.fr	

**Article 3 :**

Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Président à la prochaine séance du Bureau/Conseil Communautaire.

**Article 4 :**

En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le président ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 5 :**

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Corbie, le 22/11/2024



Le Président,

A. BABAUT